



Chers amis de Chantelle et des alentours

Vous l'avez appris depuis le 1^{er} avril : les sœurs de l'abbaye vont habiter un nouveau logement, elles vont vivre un **transfert**.

Où ? Au 8 rue Anne de Beaujeu, la fameuse « *maison aux volets verts* », acquise par la Communauté en juillet

dernier. Nous voulons en effet rester ensemble, à Chantelle, non loin de l'abbaye.

Pourquoi cette décision ? L'abbaye, un bâtiment merveilleux dans sa beauté et son histoire est devenue trop grande pour le nombre de sœurs qui y vit actuellement. Nous sommes six dans un lieu qui jadis a hébergé jusqu'à une trentaine de sœurs. Le quotidien est devenu lourd avec la nécessité d'entretenir les lieux ; de plus, pour nos sœurs plus âgées, les longs chemins entre les différents lieux communautaires deviennent pénibles.

Comment ? Nous sommes en train de finaliser plans et devis de notre futur logement. Les travaux commenceront début 2026 et le déménagement est prévu au printemps 2027. Dans la Maison St Benoît, nous prévoyons aussi des bureaux et un oratoire ouvert au public.

Et l'église ? Nous continuerons à l'utiliser, au moins pour les Messes en semaine et le dimanche.

Les Fabrications ? Nos ateliers poursuivent leur travail, là où ils sont, avec sœurs et salariés, et vous pourrez toujours trouver au magasin les produits que vous appréciez pour vous et vos proches. Nous vous y attendons !

L'accueil spirituel ? Il va se poursuivre également, une communauté bénédictine ne peut y renoncer entièrement ; nous utiliserons la Maison St Vincent, vers la boutique.

Quel avenir pour les bâtiments de l'abbaye ? Les bâtiments nous appartiennent et leur avenir n'est pas encore décidé, car même pas encore étudié ! Une chose à la fois ! Ce qui est sûr, c'est que nous voulons que ce lieu, que vous aimez tant, reste ouvert, accueillant, en lien avec la vie diocésaine, et garde sa dimension culturelle, artistique et patrimoniale et spirituelle.

Donc, nous sommes Chantelloises et le resteront !

En vous assurant toutes et tous de notre amitié fraternelle

Les Bénédictines de Chantelle

Halloween

Animation d halloween

LE 29 OCTOBRE

10h30 Contes et Histoires +Atelier Créatif,
à la Médiatheque

16H Goûter à l' école élémentaire
Goûter sur inscription obligatoire
réponses à donner aux
écoles avant le 17/10/2025

17H Chasse aux bonbons
encadrée par des adultes




ANIMATION À LA MÉDIATHEQUE

Le 15 octobre a partir de 10h30

Venez écouter des histoires d' automne
et participer à l' activité manuelle

GRATUIT

CHANTELLE

14 novembre

ENTRAIDE ET SOLIDARITE

**SALLE
CHARDONNET
AVENUE DU
STADE**

**DE 8H30
A 18h00**

06 87 57 29 77





DATES A RETENIR

**REPAS DES JEUNES D'HIER
LE 22 NOVEMBRE 2025**

**VOEUX DU
MAIRIE
LE 17 JANVIER
2026**



04.70.56.62.21
chantelle.mairie@wanadoo.fr
Www.chantelle-bourbonnais.fr

n° 245
OCTOBRE 2025
N°ISSN 1269-570X
Dire. Publication:
A. Bidaud

Agenda

(sous réserve de
modification)

OCTOBRE:

Le 11 : Echange lectures et
coup de cœur, Lire pour Tous

**Le 15:De 10H30 à
11H45**contes et histoires
+Atelier créatif Médiathèque.

Le 29 : HALLOWEEN 10H30:
Contes et Histoires+ Atelier
créatif, Médiathèque

16H:Goûter école élémentaire
17H: Chasse aux bonbons

NOVEMBRE:

Le 11 à 11H:Commémoration
du 11 novembre, Municipalité

Le 14 : Braderie Entraide et
Solidarité, Salle Chardonnet

Le 15 :Dictée, lire Pour Tous ,
Médiathèque

Le 16 : Bourse aux jouets
Foyer Culturel Laïque, Salle
Chardonnet .

Le 19 de 10h30 à 11H45 :
Contes et Histoires atelier créa-
tif Médiathèque

Le 22 : Repas des Jeunes d'hier
Municipalité.

Le 29: Bourse aux livres, Lire
pour Tous, Salle Maupoil.

Le 29 et 30:Marché de Noël,
Salle Chardonnet.

Décembre :

Le 02 :Assemblée Générale
Départementale de la Pêche,
Salle Chardonnet .

Le 17: De10H30 à 11H45:
Contes et Histoire Atelier
créatif, Médiathèque.

Le 18 : Spectacle de Noël
Salle Chardonnet

CHANTELLE INFOS

Le mot du Maire




A la demande des sœurs de
l'Abbaye qui tiennent à rassurer
les Chantellois et les amis des
alentours, vous trouverez ci-joint
leur lettre d'information qu'il m'a
semblé important de diffuser.

André BIDAUD

Chantelle, samedi 20 décembre



Salle chardonnet, 16h30
arrivée de la Calèche du Père Noël
18h30, feu d'artifice
vin chaud, repas, bal gratuit
Organisé par la Municipalité et le Comité des Fêtes

Compte-rendu du centenaire de la Gaule Chantelloise du dimanche 15 juin 2025

Dimanche 15 juin dernier, la Gaule CHANTELLOISE a célébré le centenaire de sa création au cours d’une manifestation organisée sur les berges de la BOUBLE, au « LACASSOU ».

Le Président Jean BUVAT souhaite la bienvenue à un large public et retrace l’historique de la Gaule rappelant les noms des présidents successifs : Chéri ROY, fondateur mais aussi Jean SERAMY, Gustave DUPUY, Pierre DUPUY.

Parmi les dates marquantes, citons la création en 1980 du plan d’eau de BELLENAVES, en 1987, la bourse Mitchell de 10.000 € obtenue pour son dossier de sauvegarde de la BOUBLE, la création en 1990 du petit bassin à BELLENAVES pour l’initiation des jeunes, l’implantation en 2018 d’un poste de pêche partagée qui a permis de labelliser le plan d’eau « parcours famille ».

Il invite chacun à découvrir le stand d’exposition où sont affichées une rétrospective sur la Gaule, de ses missions et activités, les panneaux sur le cycle de l’eau, la faune et la flore des cours d’eau de la Fédération de Pêche mais aussi les réalisations du Conseil Départemental dans l’Espace Naturel Sensible des Gorges de la BOUBLE et notamment sur les passerelles et les moulins, sans oublier les travaux de l’Association des Gorges de Gilles BOURDAROT pour la restauration du patrimoine bâti.

Le président de la Fédération Laurent GAILLARD exprime sa satisfaction pour le dynamisme de l’AAPPMA et notamment pour ses actions en direction de jeunes puis adresse ses félicitations à toute l’équipe de Jean BUVAT pour la parfaite organisation du centenaire.

André BIDAUD s’est réjoui de l’excellente relation entretenue avec la Gaule chantelloise tout en remerciant le président et toute son équipe qui ont préparé depuis un an ce centenaire, au bord de la BOUBLE. Il a aussi annoncé l’achat de berges sur la BOUBLE pour préserver le droit de passage pour tous.

Le vin d’honneur, offert par la municipalité a précédé la dégustation d’un délicieux repas servi à l’assiette sur des tables joliment nappées. L’après-midi, chaque participant a pu s’essayer à la pêche tout en se familiarisant à différentes techniques de pêche.

Parmi les personnalités : André BIDAUD maire CHANTELLE, représentant le conseil départemental, Michel CHATET, maire de FOURILLES, représentant la caisse du Crédit Agricole de CHANTELLE, Gérard LAPLANCHE, maire de FLEURIEL, représentant la CCSPSL, Laurent GAILLARD président de la fédération de l’Allier, l’adjudant MOROT commandant la brigade de gendarmerie de CHANTELLE, Stéphane BONNET grand maître des Fins Palais de Saint-Pourçain en Bourbonnais et Lara FONTAINE, reine du festival viticole et gourmand 2024.



AAPPMA = Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

CCSPSL = Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne



Etat Civil

Décès:

- ♦ Liliane DEBADTS Maison de retraite
- ♦ Cécile CHAPEL Chantelle
- ♦ Marthe FONCELLE Maison de retraite
- ♦ Paul LARGEAU Chantelle
- ♦ Suzanne MEUNIER Maison de retraite
- ♦ Marie BONIN Maison de retraite
- ♦ Marie MELOUX Maison de retraite
- ♦ Jeanne GUILLAUMIN Maison de retraite
- ♦ Reine PACAUD Chantelle
- ♦ Bernard DUHAMEL Maison de retraite
- ♦ Raymond GUILLOT Chantelle
- ♦ Silva OLESEN Chantelle
- ♦ Pierrette POUGET Maison de retraite
- ♦ Jean-Claude PUZENAT Maison de retraite
- ♦ Janine BARON Maison de retraite

Mariages:

- ♦ Thibaud SIBILUISKY et Emilie SANCELME
- ♦ Alexy PHILIPPE et Candice MICHEL
- ♦ Esaïe PAUVIL et Charlotte TILLOI
- ♦ Grégory COLPAERT et Caroline GRANDGUILLAUME

Naissances:

- ♦ Alia ALVAREZ LAHBIB
- ♦ Alban COLLIN

Chantelle chante recrute

Vous aimez chanter,
mais vous n’avez jamais osé franchir le pas ...

alors, lancez vous et rejoignez-nous.

Il n’est pas nécessaire de connaître le solfège,
il faut seulement chanter juste.

Avant l’épidémie de covid, Chantelle Chante
a compté jusqu’à une soixantaine de choristes.
Aujourd’hui, étant moins nombreux, notre
répertoire s’est restreint. Nous sommes donc
prêts à accueillir tous les nouveaux chanteurs,
apprentis ou confirmés, qui souhaiteraient
nous rejoindre et tenter l’expérience.

Les répétitions ont lieu à Chantelle,
tous les mardis soir, de 20h30 à 22h30,
de début septembre à fin juin.

Pour toutes questions, n’hésitez pas à nous contacter :
association.chantelle.chante@gmail.com

<https://www.facebook.com/Chorale.Chantelle.Chante>

Ne pas jeter sur la voie publique

Orchestre régional d’ Auvergne

le 11 Septembre 2025



COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 29 septembre 2025.

Étaient présents : Mesdames Brigitte DAEMEN, Céline BOUTONNET, Virginie LADHUIE, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Marie-Chantale LAMBRECHT, Isabelle PERIN et Monsieur Kevin DUPUIS qui donnent pouvoirs respectivement à Madame Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs André BIDAUD et Julien GAYTE.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 28 novembre 2025.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

André BIDAUD signale que les interventions sur le domaine public font rarement l'objet de refus de la part de la commune. Toutefois, après des travaux de réaménagement des voies publiques ou pose de nouveaux tapis d'enrobés il convient de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période d'une part pour préserver l'esthétique de la chaussée mais également prévenir les risques d'affaissement sur une chaussée neuve. Il propose d'instaurer à cet effet un moratoire consistant à interdire toute intervention pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 sur les chaussées et trottoirs neufs ou rénovés ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement, en l'occurrence rues de l'Horloge, Derrière les Murs, de la Croix de Fer, Marmignolles, Mirambelles, du Chirot, des Picardelles et places du 11 novembre et de la Libération. Il précise que ce type de mesure n'empêchera pas les interventions d'urgence en cas de fuite au niveau des réseaux susceptibles de provoquer des détériorations de la chaussée ou mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'instaurer une interdiction d'intervention à caractère non-urgent sur les chaussées et places précisées ci-dessus pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André BIDAUD propose de rembourser le Club Sportif Chantellois qui a assumé les frais de mise à disposition des installations sportives de la commune de Bellenaves, pour un montant de 553 €, afin de protéger la nouvelle pelouse du stade municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité moins trois voix, Messieurs Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE, membres actifs de l'association, et Pascal PALAIN ne prenant pas part au vote, accepte cette proposition et décide de prendre en charge les frais d'occupation et d'éclairage du terrain de football de Bellenaves, somme versée sous forme de subvention à l'association du Club Sportif Chantellois pour un montant total de 553 €.

PARTICIPATION AUX LICENCES DE FOOT POUR LES JEUNES

André BIDAUD rappelle la volonté de la Municipalité de soutenir l'activité sportive des jeunes à Chantelle. Il propose par conséquent de réitérer la participation de la commune à hauteur de 10 € par licence délivrée par le Club Sportif Chantellois à chaque jeune chantellois de moins de 18 ans fréquentant l'école de football, ce qui représente la somme de 110 € en 2025 pour 11 enfants concernés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 110 € au Club Sportif Chantellois.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

André BIDAUD signale que la cession du bâtiment situé 32/34 Grande Rue, cadastré C 812, au profit de Madame Marine MOREAU au prix convenu de 75 000 € est finalisée et qu'il convient de réimputer sur la réserve foncière le produit de cession au chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisations » sur l'exercice comptable cours.

Au même chapitre et à la demande des services de la Trésorerie, il convient de modifier les comptes budgétaires de l'exercice 2021 et de basculer le solde du compte budgétaire 13 361 (13) Dotation d'équipement des territoires ruraux, soit 12 674,35 € au compte 13 461 (13) Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications aux comptes des différents budgets généraux présentées.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

André BIDAUD rappelle que les transports scolaires des élèves de collèges et lycées étaient de compétence départementale jusqu'en 2017. La Région Auvergne Rhône-Alpes a assuré par la suite cette compétence tout en maintenant les spécificités de prise en charge de chaque département.

Le coût répercuté aux familles allait de la gratuité dans l'Allier à 256 euros en Haute-Loire.

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'État a sommé la région Auvergne Rhône-Alpes de se mettre en conformité, au nom du principe constitutionnel d'égalité.

Le coût de transport par an et par élève est estimé à environ 1 500 €, cette harmonisation exigée par l'État met fin à la gratuité restée en vigueur dans 4 départements (Ain, Allier, Drome et Isère).

A partir du 1er septembre 2025, la Région a décidé de répercuter une partie du coût aux familles à hauteur de 8 % soit 120 € par enfant jusqu'au second, un principe de dégressivité s'appliquant au-delà de 2 enfants.

Au regard de cette situation et afin d'aider les familles concernées, il propose que la commune de Chantelle prenne en charge 50 % du coût de transport, soit 60€ par élève habitant Chantelle à compter du 1^{er} janvier 2026. Le coût de la prise en charge pour 2026 est estimé à 3 540 € (58 élèves à 60€ et 2 à 30€). Le versement de cette participation sera effectué au profit des familles concernées sur présentation de justificatif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de prendre en charge la moitié du coût de transport scolaire par élève des collèges et lycées, y compris les établissements privés, selon les modalités décrites ci-dessus.

PROJET DE RÉSIDENCE SENIORS

André BIDAUD signale que le Conseil Départemental lance un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Soutien à l'investissement – Habitat inclusif 2025 ».

Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'est fixé comme objectif d'améliorer le bien-être des personnes âgées en les accompagnant à chaque moment de leur vie, en respectant au mieux leurs choix.

L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap. Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Ce programme soutenu financièrement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie permet aux collectivités de prendre rang dans le financement d'investissement immobilier pour les habitats inclusifs à destination des personnes âgées et porté par les bailleurs sociaux départementaux (Evolea, Allier Habitat,). Cette aide au financement pourrait s'élever à 100 000 € maximum par habitat inclusif.

André BIDAUD propose de prendre rang dans ce programme afin de bénéficier du programme d'aide dans le cadre d'un éventuel projet d'habitation inclusif sur la commune.

Les habitats inclusifs seront sélectionnés par les Conseils Départementaux après avis de la commission des financeurs de l'habitat inclusif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de s'inscrire dans cette démarche d'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un habitat inclusif.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse**

André BIDAUD signale que la liste des résidents ayant subi des dégâts, au nombre de 33, liés à la sécheresse entre février et le 20 août 2025 est établie et qu'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse » sera transmise aux services de la Préfecture.

La préfecture instruira le dossier, fera établir des rapports techniques complémentaires exigés par la réglementation, jugera de la recevabilité et transmettra les dossiers au ministère de l'intérieur pour examen par une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur le caractère de catastrophe naturelle.

- **Nouveaux horaires du bureau de poste**

André BIDAUD rappelle qu'il a reçu dernièrement, avec Pascal PALAIN, la directrice de la Poste de St Pourçain accompagnée des responsables des services postaux venus leur présenter les nouveaux horaires du bureau de poste de Chantelle. Malgré le refus de voir diminuer les horaires d'ouverture du bureau de poste, le Conseil Municipal prend acte des nouveaux horaires du bureau de poste qui entreront en vigueur, le 6 janvier prochain, avec ouverture uniquement les matins du **mardi au samedi de 9h00 à 12h00**.

- **Bilan Minigolf**

André BIDAUD et Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS dressent le bilan financier de la gestion du Minigolf par les jeunes qui se répartiront 7 410 € en chèques cadeaux au prorata des jours de présence (44 bénéficiaires).

Il est à noter aussi la baisse continue constatée de la fréquentation du mini-golf (-25,96% sur les deux dernières années). André BIDAUD tout en soulignant l'importance de cette action, demande qu'une réflexion soit menée sur cette activité.

Le Conseil Municipal remercie aussi vivement les commerçants locaux qui ont su accompagner commercialement cette opération au profit des enfants.

- **Agenda**

- 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice (10h45 au monument aux morts) ;
- 22 novembre : Repas des Jeunes d'hier à 12h30;
- 20 décembre : Soirée de Noël à partir de 16h30 financée par la municipalité en partenariat avec le Comité des Fêtes avec l'arrivée du Père Noël en calèche, feu d'artifice, vin chaud, repas et soirée dansante;
- 17 janvier 2026 : Vœux du Maire à 18h30.

- **Achat de logement locatif**

Sur demande de Thierry ROLAND, André BIDAUD précise que le bailleur social de l'Allier, ÉVOLÉA, n'a pas donné la priorité à la proposition d'achat d'un bien située au 21 rue des Généraux Morio émise par la commission logement.

- **Santé**

André BIDAUD informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec un médecin libéral qui souhaiterait s'installer à Chantelle. Un rendez-vous a été pris pour les vacances de Toussaint afin d'examiner les éventuelles modalités d'installation en 2026.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- l'équipe du Festival de Gannat « Les Cultures du Monde » pour l'engagement démontré lors de la 51^e édition du Festival qui s'est déroulée du 22 au 27 juillet dernier;
- Monsieur Jean-Marc DENIS, au nom du Club Cyclo DH Vichy pour la mise à disposition du Club House du tennis lors de leur concentration du 30 août dernier;
- Monsieur Jean Paul CHEVALIER, au nom du Club Sportif Chantellois, pour les subventions relatives à la location des installations sportives de la commune de Bellenaves et à la participation financière de la commune pour les licences des jeunes de Chantelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----